

Affaire suivie par :

Aix en Provence, le 21 septembre 2022

Sébastien JULIEN ICTR d'Aix-Marseille  
Tél : 04 42 95 29 50  
Mél : ce.sante@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de la région académique  
Provence – Alpes – Côte d'Azur  
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille  
Chancelier des universités

1, Place Lucien Paye  
13100 Aix-en-Provence

La rectrice de l'académie de Nice

Corinne MAINCENT ICTR de Nice  
Tel : 04 93 53 73 60  
Mél : Corinne.maincent@ac-nice.fr

à

53, Av. Cap-de-Croix  
06181 Nice Cedex 2

Mesdames et messieurs les principaux des collèges  
S/c de  
Mesdames et messieurs les IA-DASEN

**Objet :** Appel à candidature pour la campagne régionale de prévention des risques auditifs

Forts de leur succès depuis 2016, les rectorats des académies d'Aix-Marseille et de Nice, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, lancent un nouvel appel à candidatures pour identifier les collèges volontaires pour participer à la **campagne régionale de prévention** des risques auditifs et extra-auditifs chez les collégiens « **Ecoute tes oreilles !** ».

Cette campagne de prévention comprend notamment :

- Une **formation**, de deux jours, à la thématique "Bruit et Santé" (inscrite au plan académique de formation) pour l'infirmier(e) scolaire de l'établissement et un professeur référent. Elle sera animée par le Centre d'Information sur le Bruit (CidB) les 28 et 29 novembre 2022 à Nice les 5 et 6 décembre 2022 à Aix-en-Provence et les 8 et 9 décembre 2022 à Marseille.
- **L'intervention d'un éducateur à la santé environnementale dans certaines classes de l'établissement** (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> au choix) **à raison de deux séances de deux heures par classe ;**
- Un temps dédié à un accompagnement pédagogique proposé en septembre/octobre de l'année N+1 pour favoriser la mise en place et la **pérennisation d'actions** au sein du collège les années suivantes.

Une trentaine de collèges, sur l'ensemble des deux académies, pourront bénéficier de ce programme pour l'année scolaire 2022-2023. Seront prioritaires :

- les collèges qui étaient sur la liste d'attente l'année dernière,
- les collèges n'ayant jamais été bénéficiaires (cette dernière règle ne s'applique pas pour les collèges des départements 04 et 05).

Les informations pratiques (programmes, intervenants, vidéo de présentation etc.) sont accessibles via le lien suivant : <https://www.paca.ars.sante.fr/prevention-des-risques-auditifs-chez-les-jeunes> et vous trouverez, en pièce-jointe, **le déroulement détaillé** (étapes successives) de la campagne au sein de chaque collège.

Les établissements intéressés sont invités à déposer leur candidature **au plus tard le 22 octobre 2022** via le formulaire en ligne : <https://forms.gle/p2C6uMfvAmUwK4DQ8>

Il est à noter l'importance d'apporter une **véritable réponse collective et concertée** à cet appel à candidatures (principal + professeur référent + infirmier scolaire).

Les candidatures seront validées par ordre d'inscription, dans le respect des priorités indiquées ci-dessus, et vous seront confirmées par mail.

Nous comptons sur votre engagement dans cette démarche.

Natacha CHICOT



Bernard BEIGNIER